

**Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement** - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit [de chaque/du] producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, **MiFID II**) ; et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Titres (un **distributeur**) devrait prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

**Conditions Financières en date du 21 juin 2022**



**Région Bourgogne-Franche-Comté**

**Identifiant d'Entité Juridique (IEJ) : 969500A5HV11BYE51L88**

Programme d'émission de titres de créance

*(Euro Medium Term Note Programme)*

de 550.000.000 d'euros

**Emission de Titres d'un montant nominal de 30.000.000,00 d'euros portant intérêt au taux de 2,760 % par an et venant à échéance le 23 juin 2036**

**SOUCHE No : 14**

**TRANCHE No : 1**

Prix d'Emission : 100 %

**Crédit Agricole Corporate and Investment Bank**

**PARTIE A****CONDITIONS CONTRACTUELLES**

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 7 Juin 2022 relatif au programme d'émission de titres de créances de l'Émetteur de 550.000.000 d'euros, qui constitue un document d'information (le **Document d'Information**).

Les Conditions Financières doivent être lues conjointement avec le Document d'Information et constituent avec celui-ci un document d'information (le **Document d'Information**). Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Émetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières et le Document d'Information sont publiés sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.bourgognefranche-comte.fr/>).

1. **Émetteur :** Région Bourgogne-Franche-Comté
2. (a) **Souche :** 14  
(b) **Tranche :** 1  
(c) **Date à laquelle les Titres deviennent assimilables :** Sans objet
3. **Devise Prévue :** Euro (EUR)
4. **Montant Nominal Total :** EUR 30.000.000,00  
(a) **Souche :** EUR 30.000.000,00  
(b) **Tranche :** EUR 30.000.000,00
5. **Prix d'émission :** 100 % du Montant Nominal Total de la Tranche
6. **Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :** EUR 100.000,00
7. (a) **Date d'Emission :** 23 juin 2022  
(b) **Date de Début de Période d'Intérêts :** Date d'Emission
8. **Date d'Echéance :** 23 juin 2036
9. **Base d'Intérêt :** Taux Fixe de 2,760 % *per annum*
10. **Base de remboursement :** Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront

remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur Montant Nominal Total.

11. **Changement de Base d'Intérêt :** Sans objet
12. **Options de remboursement au gré de l'Émetteur/des Titulaires :** Sans Objet
13. (a) **Rang de créance des Titres :** Senior
- (b) **Date d'autorisation de l'émission des Titres :** Délibérations du Conseil Régional de l'Émetteur 21AP.89 en date du 2 juillet 2021 et 22AP.2 en dates du 26 et 27 janvier 2022
14. **Méthode de distribution :** Non-syndiquée

#### STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Pour les Titres portant intérêt à Taux Fixe : à partir de la Date d'Emission (incluse) jusqu'à la Date d'Échéance (exclue) : Applicable
- (a) **Taux d'Intérêt :** 2,760 % par an payable annuellement
- (b) **Date(s) de Paiement du Coupon :** 23 juin de chaque année non ajusté à partir du 23 juin 2023
- (c) **Montant de Coupon Fixe :** EUR 2760,00 pour EUR 100.000,00 de Valeur Nominale Indiquée
- (d) **Montant [(s)] de Coupon Brisé :** Sans objet
- (e) **Méthode de Décompte des Jours (Article 4.1) :** Exact/Exact-ICMA
- (f) **Date(s) de Détermination (Article 4.1) :** 23 juin pour chaque année
16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Sans objet
17. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans objet

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. **Option de remboursement au gré de l'Émetteur :** Sans objet
19. **Option de remboursement au gré des Titulaires :** Sans Objet

20. **Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :** 100 % par Titre de Valeur Nominale Indiquée de EUR 100.000,00
21. **Montant de Versement Echelonné :** Sans objet
22. **Montant de Remboursement Anticipé**
- (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 5.6), pour illégalité (article 5.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 8) : Conformément aux Modalités
- (b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (article 5.6) : Oui

#### STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (a) Forme des Titres Dématérialisés : Applicable - au porteur
- (b) Établissement Mandataire : Sans objet
- (c) Certificat Global Temporaire : Sans objet
24. **Place(s) Financière(s) (Article 6.7) :** Sans objet
25. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :** Sans objet
26. **Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :** Sans objet
27. **Masse (Article 10) :** Emission hors de France : Sans objet
- Aussi longtemps que les Titres seront détenus par un seul Titulaire, celui-ci exercera la totalité des pouvoirs dévolus à la Masse par les dispositions du Code de commerce, telles que complétées par les Modalités des Titres. L'Émetteur devra tenir (ou faire tenir par tout agent habilité) un registre de l'ensemble des décisions adoptées par le Titulaire unique en cette qualité et devra le mettre à disposition, sur

demande, de tout Titulaire ultérieur. Un Représentant devra être nommé dès lors que les Titres d'une Souche sont détenus par plus d'un Titulaire.

28. **Autres informations :**

Sans Objet

### RESPONSABILITÉ

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Didier SIMONIN, Directeur des finances et du budget

Dûment autorisé

Pour la Présidente et par délégation,  
Le directeur des finances et du budget,

  
Didier SIMONIN

## PARTIE B

### AUTRES INFORMATIONS

#### 1. FACTEURS DE RISQUE

Sans objet

#### 2. ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS

(i) (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 23 juin 2022 sera faite par l'Émetteur (ou pour son compte).

(b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Émetteur, des titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations :

Les Titres Existants sont admis aux négociations sur Euronext Paris

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : EUR 9.200

#### 3. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation Aa3 par Moody's France S.A.S. (Moody's).

Moody's est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le Règlement ANC). Moody's figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (<https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk>) conformément au Règlement ANC.

Conversion en euros : Sans objet

#### 4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versé(e)s aux Agents Placeurs, à la connaissance de l'Émetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. Les Agents Placeurs et leurs affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Émetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

## 5. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT - RENDEMENT

Rendement : 2,760 % *per annum*.

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

## 6. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement : Sans objet

Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : Sans objet

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique : Sans objet

## 7. INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES

(a) Code ISIN : FR001400B5B9

(b) Code commun : 249401854

(c) Dépositaire(s) :

(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui

(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream : Non

(d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Sans objet

(e) Livraison : Livraison contre paiement

(f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : Banque Internationale à Luxembourg SA  
69, route d'Esch  
L-2953 Luxembourg  
Grand Duché de Luxembourg

Envoyé en préfecture le 22/06/2022

Reçu en préfecture le 22/06/2022

Affiché le

 SLOW

ID : 021-200053726-20220622-2022\_Y\_17780-CC

(g) Noms et adresses des Agents Payeurs  
additionnels désignés pour les Titres : Sans Objet

DS

**Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement** - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit [de chaque/du] producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, **MiFID II**) ; et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Titres (un **distributeur**) devrait prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

**Conditions Financières en date du 21 juin 2022**



**Région Bourgogne-Franche-Comté**

**Identifiant d'Entité Juridique (IEJ) : 969500A5HV11BYE51L88**

Programme d'émission de titres de créance

*(Euro Medium Term Note Programme)*

de 550.000.000 d'euros

**Emission de Titres d'un montant nominal de 7.000.000,00 d'euros portant intérêt au taux de 2,450 % par an et venant à échéance le 23 juin 2031**

**SOUCHE No : 15**

**TRANCHE No : 1**

Prix d'Emission : 100 %

**Crédit Agricole Corporate and Investment Bank**

**PARTIE A****CONDITIONS CONTRACTUELLES**

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 7 Juin 2022 relatif au programme d'émission de titres de créances de l'Émetteur de 550.000.000 d'euros, qui constitue un document d'information (le **Document d'Information**).

Les Conditions Financières doivent être lues conjointement avec le Document d'Information et constituent avec celui-ci un document d'information (le **Document d'Information**). Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Émetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières et le Document d'Information sont publiés sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.bourgognefranche-comte.fr/>).

1. **Émetteur :** Région Bourgogne-Franche-Comté
2. (a) **Souche :** 15  
(b) **Tranche :** 1  
(c) **Date à laquelle les Titres deviennent assimilables :** Sans objet
3. **Devise Prévue :** Euro (EUR)
4. **Montant Nominal Total :** EUR 7.000.000,00  
(a) **Souche :** EUR 7.000.000,00  
(b) **Tranche :** EUR 7.000.000,00
5. **Prix d'émission :** 100 % du Montant Nominal Total de la Tranche
6. **Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :** EUR 100.000,00
7. (a) **Date d'Emission :** 23 juin 2022  
(b) **Date de Début de Période d'Intérêts :** Date d'Emission
8. **Date d'Echéance :** 23 juin 2031
9. **Base d'Intérêt :** Taux Fixe de 2,450 % *per annum*
10. **Base de remboursement :** Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront

remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur Montant Nominal Total.

11. **Changement de Base d'Intérêt :** Sans objet
12. **Options de remboursement au gré de l'Émetteur/des Titulaires :** Sans Objet
13. (a) **Rang de créance des Titres :** Senior
- (b) **Date d'autorisation de l'émission des Titres :** Délibérations du Conseil Régional de l'Émetteur 21AP.89 en date du 2 juillet 2021 et 22AP.2 en dates du 26 et 27 janvier 2022
14. **Méthode de distribution :** Non-syndiquée

#### STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Pour les Titres portant intérêt à Taux Fixe : à partir de la Date d'Emission (incluse) jusqu'à la Date d'Echéance (exclue) : Applicable
- (a) **Taux d'Intérêt :** 2,450 % par an payable annuellement
- (b) **Date(s) de Paiement du Coupon :** 23 juin de chaque année non ajusté à partir du 23 juin 2023
- (c) **Montant de Coupon Fixe :** EUR 2.450,00 pour EUR 100.000,00 de Valeur Nominale Indiquée
- (d) **Montant [(s)] de Coupon Brisé :** Sans objet
- (e) **Méthode de Décompte des Jours (Article 4.1) :** Exact/Exact-ICMA
- (f) **Date(s) de Détermination (Article 4.1) :** 23 juin pour chaque année
16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Sans objet
17. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans objet

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. **Option de remboursement au gré de l'Émetteur :** Sans objet
19. **Option de remboursement au gré des Titulaires :** Sans Objet

20. **Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :** 100 % par Titre de Valeur Nominale Indiquée de EUR 100.000,00
21. **Montant de Versement Echelonné :** Sans objet
22. **Montant de Remboursement Anticipé**
- (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 5.6), pour illégalité (article 5.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 8) : Conformément aux Modalités
- (b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (article 5.6) : Oui

#### STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (a) **Forme des Titres Dématérialisés :** Applicable - au porteur
- (b) **Établissement Mandataire :** Sans objet
- (c) **Certificat Global Temporaire :** Sans objet
24. **Place(s) Financière(s) (Article 6.7) :** Sans objet
25. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :** Sans objet
26. **Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :** Sans objet
27. **Masse (Article 10) :** Le nom et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :
- AETHER FINANCIAL SERVICES, 36 rue de Monceau, 75008 Paris.
- Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 350 € par an au titre de ses fonctions/ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions.

28. **Autres informations :**

Sans Objet

## RESPONSABILITÉ

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Didier SIMONIN, Directeur des finances et du budget  
Dûment autorisé

Pour la Présidente et par délégation,  
Le directeur des finances et du budget,



Didier SIMONIN

## PARTIE B

### AUTRES INFORMATIONS

#### 1. FACTEURS DE RISQUE

Sans objet

#### 2. ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS

(i) (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 23 juin 2022 sera faite par l'Émetteur (ou pour son compte).

(b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Émetteur, des titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations :

Les Titres Existants sont admis aux négociations sur Euronext Paris

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : EUR 6.200

#### 3. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation Aa3 par Moody's France S.A.S. (Moody's).

Moody's est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le Règlement ANC). Moody's figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (<https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk>) conformément au Règlement ANC.

Conversion en euros : Sans objet

#### 4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versé(e)s aux Agents Placeurs, à la connaissance de l'Émetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. Les Agents Placeurs et leurs affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Émetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

**5. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT - RENDEMENT**

Rendement : 2,450 % *per annum*.

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

**6. DISTRIBUTION**

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement : Sans objet

Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : Sans objet

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique : Sans objet

**7. INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES**

(a) Code ISIN : FR001400B5H6

(b) Code commun : 249414271

(c) Dépositaire(s) :

(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui

(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream : Non

(d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Sans objet

(e) Livraison : Livraison contre paiement

(f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : Banque Internationale à Luxembourg SA

69, route d'Esch

L-2953 Luxembourg  
Grand Duché de Luxembourg

Envoyé en préfecture le 22/06/2022

Reçu en préfecture le 22/06/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 021-200053726-20220622-2022\_Y\_17781-CC

(g) Noms et adresses des Agents Payeurs  
additionnels désignés pour les Titres : Sans Objet

DS

**Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement** - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, **MiFID II**) ; et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Titres (un **distributeur**) devrait prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

**Conditions Financières en date du 22 juin 2022**



**Région Bourgogne-Franche-Comté**

**Identifiant d'Entité Juridique (IEJ) : 969500A5HV11BYE51L88**

Programme d'émission de titres de créance

*(Euro Medium Term Note Programme)*

de 550.000.000 d'euros

**Emission de titres d'un montant de 30.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 2,836% par an et venant à échéance le 24 juin 2042**

**SOUCHE No : 16**

**TRANCHE No : 1**

Prix d'Emission : 100 %

**LA BANQUE POSTALE**

## PARTIE A

### CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 7 juin 2022 relatif au programme d'émission de titres de créances de l'Émetteur de 550.000.000 d'euros, qui constitue un document d'information (le **Document d'Information**).

Les Conditions Financières doivent être lues conjointement avec le Document d'Information et constituent avec celui-ci un document d'information (le **Document d'Information**). Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Émetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières et le Document d'Information sont (a) publiés sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.bourgognefranche-comte.fr/>), et (b) disponibles aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur.

- |     |   |  |
|-----|---|--|
| 1.  | <b>Émetteur :</b>   | Région Bourgogne-Franche-Comté                                     |
| 2.  | (a) <b>Souche :</b>   | 16   |
|     | (b) <b>Tranche :</b>  | 1  |
|     | (c) <b>Date à laquelle les Titres deviennent assimilables :</b> | Sans objet   |
| 3.  | <b>Devise Prévues :</b>   | Euro (EUR)   |
| 4.  | <b>Montant Nominal Total :</b>                                  |  |
|     | (a) <b>Souche :</b>   | EUR 30.000.000   |
|     | (b) <b>Tranche :</b>  | EUR 30.000.000   |
| 5.  | <b>Prix d'émission :</b>  | 100 % du Montant Nominal Total de la Tranche                       |
| 6.  | <b>Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :</b>                      | EUR 100.000  |
| 7.  | (a) <b>Date d'Emission :</b>                                    | 24 juin 2022   |
|     | (b) <b>Date de Début de Période d'Intérêts :</b>                | Date d'Emission  |
| 8.  | <b>Date d'Echéance :</b>  | 24 juin 2042   |
| 9.  | <b>Base d'Intérêt :</b>   | Taux Fixe de 2,836 % ( <i>autres détails indiqués ci-dessous</i> ) |
| 10. | <b>Base de remboursement :</b>                                  | Sous réserve de tout rachat et annulation ou rem-                  |



boursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100% de leur Montant Nominal Total.

11. **Changement de Base d'Intérêt :** Sans objet
12. **Options de remboursement au gré de l'Émetteur/des Titulaires :** Sans objet
13. (a) **Rang de créance des Titres :** Senior
- (b) **Date d'autorisation de l'émission des Titres :** Délibérations du Conseil Régional de l'Émetteur n°21AP.89 en date du 2 juillet 2021 et n°22AP.2 des 26 et 27 janvier 2022
14. **Méthode de distribution :** Non-syndiquée

#### STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
- (a) **Taux d'Intérêt :** 2,836 % par an payable annuellement à échéance
- (b) **Dates de Paiement du Coupon :** 24 juin de chaque année /non ajusté
- (c) **Montant de Coupon Fixe :** EUR 2.836 pour EUR 100.000 de Valeur Nominale Indiquée
- (d) **Montant [(s)] de Coupon Brisé :** Sans objet
- (e) **Méthode de Décompte des Jours (Article 4.1) :** Exact/Exact-ICMA
- (f) **Date(s) de Détermination (Article 4.1) :** 24 juin pour chaque année
16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Sans objet
17. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans objet

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. **Option de remboursement au gré de l'Émetteur :** Sans objet
19. **Option de remboursement au gré des Ti-**

- tulaires :** Sans objet
20. **Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :** EUR 100.000 par Titre de Valeur Nominale Indiquée de EUR 100.000
21. **Montant de Versement Echelonné :** Sans objet
22. **Montant de Remboursement Anticipé**
- (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 5.6), pour illégalité (article 5.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 8) : Conformément aux Modalités
- (b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (article 5.6) : Oui

#### STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (a) **Forme des Titres Dématérialisés :** Au porteur
- (b) **Établissement Mandataire :** Sans objet
- (c) **Certificat Global Temporaire :** Sans objet
- 
24. **Place(s) Financière(s) (Article 6.7) :** Sans objet
25. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :** Sans objet
26. **Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :** Sans objet
27. **Masse (Article 10) :** Aussi longtemps que les Titres seront détenus par un seul Titulaire, celui-ci exercera la totalité des pouvoirs dévolus à la Masse par les dispositions du Code de commerce, telles que complétées par les Modalités des Titres. L'Émetteur devra tenir (ou faire tenir par tout agent habilité) un registre de l'ensemble des décisions adoptées par le Titulaire unique en cette qualité et devra le mettre à disposition, sur demande, de tout Titulaire ultérieur. Un Représentant devra être nommé dès lors que les Titres d'une Souche sont détenus par plus d'un Titulaire.

28. **Autres informations :**

Sans objet

### **RESPONSABILITÉ**

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Didier Simonin  
Dûment autorisé

**Pour la Présidente et par délégation,  
Le directeur des finances et du budget,**



Didier SIMONIN

## PARTIE B

### AUTRES INFORMATIONS

#### 1. ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS

(i) (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 24 juin 2022 a été faite.

(b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Émetteur, des titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Sans objet

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : EUR 13.400

#### 2. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation Aa3 par Moody's France S.A.S. (**Moody's**).

Moody's est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Moody's figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (<https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk>) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation.

Conversion en euros : Sans objet

#### 3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

"Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Émetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Émetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités."

#### 4. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT - RENDEMENT

Rendement : 2,836% par an  
Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix

d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

## 5. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement : Sans objet

Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : Sans objet

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : LA BANQUE POSTALE

Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique : Réglementation S *Compliance Category 1* ; Règles TEFRA ne sont pas applicables

## 6. INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES

(a) Code ISIN : FR001400B5F0

(b) Code commun : 249401757

(c) Dépositaire(s) :

(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui

(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream : Non

(d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Sans objet

(e) Livraison : Livraison contre paiement

(f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme

(g) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Sans objet

Envoyé en préfecture le 22/06/2022

Reçu en préfecture le 22/06/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 021-200053726-20220622-2022\_Y\_17970-CC



## CONDITIONS FINANCIERES

**Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement** - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, **MiFID II**) ; et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Titres (un **distributeur**) devrait prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

Conditions Financières en date du 4 juillet 2022



Région Bourgogne-Franche-Comté

*Identifiant d'Entité Juridique (IEJ) : 969500A5HV11BYE51L88*

Programme d'émission de titres de créance

*(Euro Medium Term Note Programme)*

de 550.000.000 d'euros

**Emission de titres d'un montant de 15.000.000 € portant intérêt au taux de 2,755 % par an et venant à échéance le 6 juillet 2039**

**SOUCHE No : 17**

**TRANCHE No : 1**

Prix d'Emission : 100 %

**Aurel BGC**

**PARTIE A****CONDITIONS CONTRACTUELLES**

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 7 juin 2022 relatif au programme d'émission de titres de créances de l'Émetteur de 550.000.000 d'euros qui constitue un document d'information (le **Document d'Information**).

Les Conditions Financières doivent être lues conjointement avec le Document d'Information et constituent avec celui-ci un document d'information (le **Document d'Information**). Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Émetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières et le Document d'Information sont (a) publiés sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.bourgognefranche-comte.fr/>), et (b) disponibles aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège de l'Émetteur.

- |     |   |  |
|-----|---|--|
| 1.  | <b>Émetteur :</b>   | Région Bourgogne-Franche-Comté   |
| 2.  | (a) <b>Souche :</b>   | 17   |
|     | (b) <b>Tranche :</b>  | 1  |
|     | (c) <b>Date à laquelle les Titres deviennent assimilables :</b> | Sans objet   |
| 3.  | <b>Devise Prévue :</b>  | Euro (€)   |
| 4.  | <b>Montant Nominal Total :</b>                                  | 15.000.000 €   |
|     | (a) <b>Souche :</b>   | 15.000.000 €   |
|     | (b) <b>Tranche :</b>  | 15.000.000 €   |
| 5.  | <b>Prix d'émission :</b>  | 100 % du Montant Nominal Total de la Tranche   |
| 6.  | <b>Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :</b>                      | 100.000 €  |
| 7.  | (a) <b>Date d'Emission :</b>                                    | 6 juillet 2022   |
|     | (b) <b>Date de Début de Période d'Intérêts :</b>                | Date d'Emission  |
| 8.  | <b>Date d'Echéance :</b>  | 6 juillet 2039   |
| 9.  | <b>Base d'Intérêt :</b>   | Taux Fixe de 2,755 %   |
| 10. | <b>Base de remboursement :</b>                                  | Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront |

remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur Montant Nominal Total.

11. **Changement de Base d'Intérêt :** Sans objet
12. **Options de remboursement au gré de l'Émetteur/des Titulaires :** Sans objet
13. (a) **Rang de Senior** créance des Titres : Senior
- (b) **Date d'autorisation de l'émission des Titres :** Délibérations du Conseil Régional de l'Émetteur n°21AP.89 du 2 juillet 2021 et n°22AP.2 en dates du 26 et 27 janvier 2022.
14. **Méthode de distribution :** Non-syndiquée

#### STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
- (a) **Taux d'Intérêt :** 2,755 % par an payable annuellement à échéance
- (b) **Date(s) de Paiement du Coupon :** 6 juillet de chaque année ajusté conformément à la Convention de Jour Ouvré spécifique et à tout Centre(s) d'Affaires concerné pour la définition de "Jour Ouvré"
- (c) **Montant(s) de Coupon Fixe :** 2.755 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
- (d) **Montant(s) de Coupon Brisé :** Sans objet
- (e) **Méthode de Décompte des Jours (Article 4.1) :** Exact/Exact-ICMA
- (f) **Date(s) de Détermination (Article 4.1) :** 6 juillet pour chaque année
16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Sans objet
17. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans objet

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. **Option de remboursement au gré de l'Émetteur :** Sans objet

19. **Option de remboursement au gré des Titulaires :** Sans objet
20. **Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :** 100.00 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
21. **Montant de Versement Echelonné :** Sans objet
22. **Montant de Remboursement Anticipé**
- (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 5.6), pour illégalité (article 5.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 8) : Conformément aux Modalités
- (b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (article 5.6) : Oui

#### STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (a) **Forme des Titres Dématérialisés :** Au porteur
- (b) **Établissement Mandataire :** Sans objet
- (c) **Certificat Global Temporaire :** Sans objet
24. **Place(s) Financière(s) (Article 6.7) :** Sans objet
25. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :** Sans objet
26. **Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :** Sans objet
27. **Masse (Article 10) :** Les nom et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :  
Aurel BGC, 15-17 rue Vivienne, 75002 Paris  
Le Représentant de la Masse ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions.

28. **Autres informations :**

Sans objet

## RESPONSABILITÉ

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Monsieur Didier Simonin, Directeur du Budget et des Finances  
Dûment autorisé

Pour la Présidente et par délégation,  
Le directeur des finances et du budget,

  
Didier SIMONIN

## PARTIE B

### AUTRES INFORMATIONS

#### 1. FACTEURS DE RISQUE

Sans objet

#### 2. ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS

(i) (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 6 juillet 2022 a été faite.

(b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Émetteur, des titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Sans objet

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 10.800 € hors taxes

#### 3. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation Aa3 par Moody's France S.A.S. (**Moody's**).

Moody's est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Moody's figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (<https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk>) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation.

Conversion en euros : Sans objet

#### 4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées aux Agents Placeurs, à la connaissance de l'Émetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. Les Agents Placeurs et leurs affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Émetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

#### 5. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT - RENDEMENT

Rendement : 2,755 %  
Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

#### 6. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement : Sans objet

Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : Sans objet

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur : Aurel BGC

Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique : Réglementation S Compliance Category 1 (Les Règles TEFRA ne sont pas applicables aux Titres Dématérialisés)

#### 7. INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES

(a) Code ISIN : FR001400BCL0

(b) Code commun : 249690058

(c) Dépositaire(s) :

(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui

(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream : Non

(d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Sans objet

(e) Livraison : Livraison franco

- (f) Noms et adresses des Agents Payeurs  
initiaux désignés pour les Titres : Banque Internationale à Luxembourg SA  
69, route d'Esch  
L-2953 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg
- (g) Noms et adresses des Agents Payeurs  
additionnels désignés pour les Titres : Sans objet

**Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement** - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, **MiFID II**) ; et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Titres (un **distributeur**) devrait prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

**Conditions Financières en date du 14 octobre 2022**



**Région Bourgogne-Franche-Comté**

**Identifiant d'Entité Juridique (IEJ) : 969500A5HVI1BYE51L88**

Programme d'émission de titres de créance

*(Euro Medium Term Note Programme)*

de 550.000.000 d'euros

**Emission de titres d'un montant de 20.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 2,848% par an et venant à échéance le 18 octobre 2030**

**SOUCHE No : 18**

**TRANCHE No : 1**

Prix d'Emission : 100 %

**LA BANQUE POSTALE**

## PARTIE A

### CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 7 juin 2022 relatif au programme d'émission de titres de créances de l'Émetteur de 550.000.000 d'euros, qui constitue un document d'information (le **Document d'Information**).

Les Conditions Financières doivent être lues conjointement avec le Document d'Information et constituent avec celui-ci un document d'information (le **Document d'Information**). Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Émetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières et le Document d'Information sont (a) publiés sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.bourgognefranche-comte.fr/>), et (b) disponibles aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur.

1. **Émetteur :** Région Bourgogne-Franche-Comté
2. (a) **Souche :** 18  
(b) **Tranche :** 1  
(c) **Date à laquelle les Titres deviennent assimilables :** Sans objet
3. **Devise Prévue :** Euro (EUR)
4. **Montant Nominal Total :**  
(a) **Souche :** EUR 20.000.000  
(b) **Tranche :** EUR 20.000.000
5. **Prix d'émission :** 100 % du Montant Nominal Total de la Tranche
6. **Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :** EUR 100.000
7. (a) **Date d'Emission :** 18 octobre 2022  
(b) **Date de Début de Période d'Intérêts :** Date d'Emission
8. **Date d'Echéance :** 18 octobre 2030
9. **Base d'Intérêt :** Taux Fixe de 2,848 % (*autres détails indiqués ci-dessous*)
10. **Base de remboursement :** Sous réserve de tout rachat et annulation ou rem-

boursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100% de leur Montant Nominal Total.

11. **Changement de Base d'Intérêt :** Sans objet
12. **Options de remboursement au gré de l'Émetteur/des Titulaires :** Sans objet
13. (a) **Rang de créance des Titres :** Senior
- (b) **Date d'autorisation de l'émission des Titres :** Délibérations du Conseil Régional de l'Emetteur n° 21AP.89 en date du 02 juillet 2021 et n° 22AP.2 des 26 et 27 janvier 2022
14. **Méthode de distribution :** Non-syndiquée

#### STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
- (a) **Taux d'Intérêt :** 2,848 % par an payable annuellement à échéance
- (b) **Dates de Paiement du Coupon :** 18 octobre de chaque année /non ajusté
- (c) **Montant de Coupon Fixe :** EUR 2.848 pour EUR 100.000 de Valeur Nominale Indiquée
- (d) **Montant [(s)] de Coupon Brisé :** Sans objet
- (e) **Méthode de Décompte des Jours (Article 4.1) :** Exact/Exact-ICMA
- (f) **Date(s) de Détermination (Article 4.1) :** 18 octobre pour chaque année
16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Sans objet
17. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans objet

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. **Option de remboursement au gré de l'Émetteur :** Sans objet
19. **Option de remboursement au gré des Ti-**

- tulaires :** Sans objet
20. **Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :** EUR 100.000 par Titre de Valeur Nominale Indiquée de EUR 100.000
21. **Montant de Versement Echelonné :** Sans objet
22. **Montant de Remboursement Anticipé**
- (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 5.6), pour illégalité (article 5.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 8) : Conformément aux Modalités
- (b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (article 5.6) : Oui

#### STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (a) Forme des Titres Dématérialisés : Au porteur
- (b) Établissement Mandataire : Sans objet
- (c) Certificat Global Temporaire : Sans objet
24. **Place(s) Financière(s) (Article 6.7) :** Sans objet
25. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :** Sans objet
26. **Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :** Sans objet
27. **Masse (Article 10) :** Aussi longtemps que les Titres seront détenus par un seul Titulaire, celui-ci exercera la totalité des pouvoirs dévolus à la Masse par les dispositions du Code de commerce, telles que complétées par les Modalités des Titres. L'Émetteur devra tenir (ou faire tenir par tout agent habilité) un registre de l'ensemble des décisions adoptées par le Titulaire unique en cette qualité et devra le mettre à disposition, sur demande, de tout Titulaire ultérieur. Un Représentant devra être nommé dès lors que les Titres d'une Souche sont détenus par plus d'un Titulaire.

28. **Autres informations :**

Sans objet

### **RESPONSABILITÉ**

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Didier Simonin  
Dûment autorisé

**Pour la Présidente et par délégation,  
Le directeur des finances et du budget,**



**Didier SIMONIN**

## PARTIE B

### AUTRES INFORMATIONS

#### 1. ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS

(i) (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 18 octobre 2022 a été faite.

(b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Émetteur, des titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Sans objet

(ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : EUR 6.200

#### 2. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation Aa3 par Moody's France S.A.S. (**Moody's**).

Moody's est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Moody's figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (<https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk>) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation.

Conversion en euros : Sans objet

#### 3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

"Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Émetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Émetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités."

#### 4. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT - RENDEMENT

Rendement : 2,848% par an  
Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix

d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

## 5. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement :

Sans objet

Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) :

Sans objet

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur :

LA BANQUE POSTALE

Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique :

Réglementation S *Compliance Category 1* ; Règles TEFRA ne sont pas applicables

## 6. INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES

(a) Code ISIN : FR001400D864

(b) Code commun : 254574686

(c) Dépositaire(s) :

(i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui

(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream : Non

(d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Sans objet

(e) Livraison : Livraison contre paiement

(f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme

(g) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Sans objet

**Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement** - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, **MiFID II**) ; et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Titres (un **distributeur**) devrait prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

**Conditions Financières en date du 14 octobre 2022**



**Région Bourgogne-Franche-Comté**

**Identifiant d'Entité Juridique (IEJ) : 969500A5HV11BYE51L88**

Programme d'émission de titres de créance

*(Euro Medium Term Note Programme)*

de 550.000.000 d'euros

**Emission de titres d'un montant de 25.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 3,208% par an et venant à échéance le 18 octobre 2034**

**SOUCHE No : 19**

**TRANCHE No : 1**

Prix d'Emission : 100 %

**LA BANQUE POSTALE**

## PARTIE A

### CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 7 juin 2022 relatif au programme d'émission de titres de créances de l'Émetteur de 550.000.000 d'euros, qui constitue un document d'information (le **Document d'Information**).

Les Conditions Financières doivent être lues conjointement avec le Document d'Information et constituent avec celui-ci un document d'information (le **Document d'Information**). Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Émetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières et le Document d'Information sont (a) publiés sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.bourgognefranchecomte.fr/>), et (b) disponibles aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur.

1. **Émetteur :** Région Bourgogne-Franche-Comté
2. (a) **Souche :** 19  
(b) **Tranche :** 1  
(c) **Date à laquelle les Titres deviennent assimilables :** Sans objet
3. **Devise Prévue :** Euro (**EUR**)
4. **Montant Nominal Total :**  
(a) **Souche :** EUR 25.000.000  
(b) **Tranche :** EUR 25.000.000
5. **Prix d'émission :** 100 % du Montant Nominal Total de la Tranche
6. **Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :** EUR 100.000
7. (a) **Date d'Emission :** 18 octobre 2022  
(b) **Date de Début de Période d'Intérêts :** Date d'Emission
8. **Date d'Echéance :** 18 octobre 2034
9. **Base d'Intérêt :** Taux Fixe de 3,208 % (*autres détails indiqués ci-dessous*)
10. **Base de remboursement :** Sous réserve de tout rachat et annulation ou rem-

boursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100% de leur Montant Nominal Total.

11. **Changement de Base d'Intérêt :** Sans objet
12. **Options de remboursement au gré de l'Émetteur/des Titulaires :** Sans objet
13. (a) **Rang de créance des Titres :** Senior
- (b) **Date d'autorisation de l'émission des Titres :** Délibérations du Conseil Régional de l'Émetteur n° 21AP.89 en date du 02 juillet 2021 et n° 22AP.2 des 26 et 27 janvier 2022
14. **Méthode de distribution :** Non-syndiquée

#### STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe :** Applicable
- (a) **Taux d'Intérêt :** 3,208 % par an payable annuellement à échéance
- (b) **Dates de Paiement du Coupon :** 18 octobre de chaque année /non ajusté
- (c) **Montant de Coupon Fixe :** EUR 3.208 pour EUR 100.000 de Valeur Nominale Indiquée
- (d) **Montant [(s)] de Coupon Brisé :** Sans objet
- (e) **Méthode de Décompte des Jours (Article 4.1) :** Exact/Exact-ICMA
- (f) **Date(s) de Détermination (Article 4.1) :** 18 octobre pour chaque année
16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable :** Sans objet
17. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans objet

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. **Option de remboursement au gré de l'Émetteur :** Sans objet
19. **Option de remboursement au gré des Ti-**

- tulaires :** Sans objet
20. **Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :** EUR 100.000 par Titre de Valeur Nominale Indiquée de EUR 100.000
21. **Montant de Versement Echelonné :** Sans objet
22. **Montant de Remboursement Anticipé**
- (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (article 5.6), pour illégalité (article 5.9) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (article 8) : Conformément aux Modalités
- (b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (article 5.6) : Oui

#### STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (a) Forme des Titres Dématérialisés : Au porteur
- (b) Établissement Mandataire : Sans objet
- (c) Certificat Global Temporaire : Sans objet
24. **Place(s) Financière(s) (Article 6.7) :** Sans objet
25. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques :** Sans objet
26. **Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :** Sans objet
27. **Masse (Article 10) :** Aussi longtemps que les Titres seront détenus par un seul Titulaire, celui-ci exercera la totalité des pouvoirs dévolus à la Masse par les dispositions du Code de commerce, telles que complétées par les Modalités des Titres. L'Émetteur devra tenir (ou faire tenir par tout agent habilité) un registre de l'ensemble des décisions adoptées par le Titulaire unique en cette qualité et devra le mettre à disposition, sur demande, de tout Titulaire ultérieur. Un Représentant devra être nommé dès lors que les Titres d'une Souche sont détenus par plus d'un Titulaire.

28. **Autres informations :** Sans objet

**RESPONSABILITÉ**

L'Émetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Didier Simonin  
Dûment autorisé

**Pour la Présidente et par délégation,  
Le directeur des finances et du budget,**

  
Didier SIMONIN

## PARTIE B

### AUTRES INFORMATIONS

#### 1. ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS

- (i) (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 18 octobre 2022 a été faite.
- (b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Émetteur, des titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Sans objet
- (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : EUR 8.600

#### 2. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation Aa3 par Moody's France S.A.S. (**Moody's**).

Moody's est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Moody's figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (<https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk>) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation.

Conversion en euros : Sans objet

#### 3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

"Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Émetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Émetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités."

#### 4. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT - RENDEMENT

Rendement : 3,208% par an  
Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix

d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

## 5. DISTRIBUTION

Si elle est syndiquée, noms des Membres du Syndicat de Placement :

Sans objet

Etablissement chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) :

Sans objet

Si elle est non-syndiquée, nom de l'Agent Placeur :

LA BANQUE POSTALE

Restrictions de vente - États-Unis d'Amérique :

Réglementation *S Compliance Category 1* ; Règles TEFRA ne sont pas applicables

## 6. INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES

- (a) Code ISIN : FR001400D872
- (b) Code commun : 254574716
- (c) Dépositaire(s) :
- (i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui
  - (ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream : Non
- (d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant(s) : Sans objet
- (e) Livraison : Livraison contre paiement
- (f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : Banque Internationale à Luxembourg, société anonyme
- (g) Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres : Sans objet